

**Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010**

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

**Commune de PARCAY-MESLAY**

----

Délibération du Conseil Municipal

**Séance du 16 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le 16 septembre, à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 10 septembre 2010, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Jackie SOULISSE, Maire.

*Membres  
en exercice : 19  
Présents : 15*

Etaient présents :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Jean-Pierre MENARD, Madame Marie-Ange PERINEAU, Monsieur Nicolas STERLIN, Monsieur Michel COURATIN, adjoints, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Martine BAUNARD, Monsieur Jérôme DEPARIS, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Fabrice DUPLESSIER, Monsieur Bernard HAYE, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Florence CALAND, Madame Sylvie PIGUET conseillers formant la majorité des membres en exercice.

*Pouvoir : 3*

Monsieur Pierre BEAUFILS a donné procuration à Monsieur Bruno FENET, Madame Lolita NATTER a donné procuration à Madame Marie-Ange PERINEAU, Madame Christine TAUNAY a donné procuration à Madame Sylvie PIGUET.

*Absents : 4*

Etaient absents: Monsieur Pierre BEAUFILS, Madame Lolita NATTER, Madame Christine TAUNAY, Monsieur Philippe RABACA,

*Votants : 18*

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité: Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI est nommée par le Conseil Municipal secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2. Ajout et retraits de points de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Fixation du montant du Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à l'ajout d'un point et au retrait de deux points de l'ordre du jour :

- *Ajout d'un point* : Fixation du montant du remboursement des dégradations à l'école élémentaire.

- *Retrait de deux points* :

- . Protocole d'accord avec la Société Sani-Climat pour le règlement des désordres au sein du multi-accueil
- . Protocole d'accord avec la Société Sani-Climat pour le règlement des désordres au sein de la bibliothèque

Vu la modification de l'ordre du jour ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la modification de l'ordre du jour.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2010**

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, une lecture succincte est donnée au conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le présent procès-verbal de la séance du 17 juin 2010 tel qu'il est transcrit dans le registre et de le signer par les membres présents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4. Décisions du Maire prises au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée des décisions prises au titre de ses délégations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

- . Décision n°13/2010 approuvant la convention d'occupation précaire pour Mme ROUMY pour un studio de 26 m<sup>2</sup> situé 3 rue de l'Orangerie.
- . Décision n°14/2010 approuvant le marché adapté de travaux avec la société SAS TPPL, au prix de 205 777,05 € H.T, soit 246 109,35 € TTC pour la réfection de la Rue de la Sablonnière.
- . Décision n°15/2010 approuvant le contrat de maintenance du site internet de la commune avec la société L'Image, au prix de 831,41 € TTC par mois.
- . Décision n°16/2010 approuvant le marché adapté pour une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les vestiaires du gymnase avec la société CAP'S, au prix de 800 € HT, soit 956,80 € TTC.
- . Décision n°17/2010 approuvant le marché adapté pour une mission de contrôle technique pour les vestiaires du gymnase avec le bureau Véritas au prix de 3 825 € HT, soit 4 574,70 € TTC.
- . Décision n°18/2010 approuvant le marché adapté pour la réalisation du site internet de la commune avec la société Raccourci au prix de 8286 € HT, soit 9910,16 € TTC.
- . Décision n°19/2010 approuvant le marché adapté avec l'Atelier Péré Architecture relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable au projet de développement urbain du centre-bourg au prix de 83 850 HT, soit 100 284,60 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises au titre de la délégation.

### **5. Présentation du rapport d'activités 2008-2009 de la Communauté de Communes du Vouvrillon**

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2010 par laquelle le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activités 2008-2009 ;

Vu le rapport d'activités 2008-2009 de la Communauté de Communes du Vouvrillon présenté au Conseil Municipal ;

**Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010**

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2008-2009 de la Communauté de Communes du Vouvrillon.

**6. Décisions modificative n°3 au budget primitif**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		3 500,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>3 500,00 €</b>		
D 023 : Virement section investissement		45 000,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>45 000,00 €</b>		
R 722 : Immobilisations corporelles				45 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>45 000,00 €</b>
R 7788 : Produits exceptionnels divers				3 500,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>3 500,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>48 500,00 €</b>		<b>48 500,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2152 : Installations de voirie		45 000,00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>45 000,00 €</b>		
D 2031-68 : Zone d'Aménagement Concertée		7 000,00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>7 000,00 €</b>		
D 2135-171 : Logis seigneurial	37 920,00 €			
D 21578-69 : acquisition du matériel	1 000,00 €			
D 2183-99 : informatique		1 000,00 €		
D 2188-174 : Abris bus		4 000,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>38 920,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>		
D 2315-117 : Sanitaires salle polyvalente		10 000,00 €		
D 2315-120 : école primaire	12 000,00 €			
D 2315-122 : parking école	16 000,00 €			
D 2315-123 : Protocole d'accord		10 000,00 €		
D 2315-149 : rue de la Sablonnière	25 000,00 €			
D 2315-156 : Entrées de maison		15 000,00 €		
D 2315-156 : Goudron Petite Heraudière		7 000,00 €		
D 2315-176 : Eclairage terrain		16 500,00 €		
D 2315-177 : Terrains pétanque		20 000,00 €		
D 2315-91 : Support tableaux eglise		18 000,00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>96 500,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct				45 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>45 000,00 €</b>
R 1321-117 : Réserve parlementaire				10 000,00 €
R 1322-70 : bâtiments communaux				6 580,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>16 580,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>91 920,00 €</b>	<b>153 500,00 €</b>		<b>61 580,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>110 080,00 €</b>		<b>110 080,00 €</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7. Voirie – Rue du Calvaire – Effacement des réseaux de télécommunication et des réseaux de distribution publique d'énergie électrique**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Bruno FENET, Premier Adjoint au Maire, qui fait part à l'assemblée du courrier adressé par le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) détaillant le montant des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la Rue du Calvaire, à savoir :

. Rue du Calvaire du n° 1 au n° 29 :

## Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

- **61 332,16 €** TTC pour l'effacement des réseaux de télécommunications intégralement à la charge de la Commune
  - 77 484,26 € HT pour l'effacement du réseau d'énergie électrique, considérant que la Commune prendra à sa charge 30% du coût des travaux, soit **23 245,28 €**, représentant ainsi la part communale ;
- . Rue du Calvaire du n° 31 au n° 53 :
- **66 347,57 €** TTC pour l'effacement des réseaux de télécommunications intégralement à la charge de la Commune
  - 92 196,52 € HT pour l'effacement du réseau d'énergie électrique, considérant que la Commune prendra à sa charge 30% du coût des travaux, soit **27 658,95 €**, représentant ainsi la part communale ;

Vu les états présentés par le SIEIL sur le coût des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications de la Rue du Calvaire du n°1 au n°29 et du n° 31 au n°53 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **PREND** en charge financièrement le coût des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, à hauteur de 30 % du coût hors taxes des travaux, soit 23 245,28 € HT pour la Rue du Calvaire du n°1 au n°29 et 27 658,95 € du n°31 au n°53.

- **PREND** en charge la totalité du coût des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, pour un coût de 61 332,16 € TTC du n°1 au n°29 et 66 347,57€ TTC du n°31 et n°53.

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2012 pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue du Calvaire du n°1 au n°29.

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2013 pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue du Calvaire du n° 31 au n°53.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **8. Autorisation donnée par Monsieur le Maire de signer la déclaration préalable pour la réhabilitation des vestiaires du gymnase**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur COURATIN, Adjoint au Maire, qui informe l'Assemblée que les sanitaires du gymnase sont vétustes et ne permettent pas de satisfaire aux besoins engendrés par une fréquentation élevée des installations sportives. Il devient donc nécessaire d'entreprendre des travaux pour obtenir une meilleure distribution des locaux et des installations qui répondent aux normes d'accessibilité, de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Le réaménagement des sanitaires du gymnase consistera en :

- la dépose et l'évacuation des blocs existants,
- la création de cloisons et la démolition du dallage existant
- l'isolation de la façade du gymnase

Ce nouvel aménagement comprendra :

- 1 espace "hommes" composé d'une zone vestiaires avec douches et d'une zone W.C.
- 1 espace "femmes" composé d'une zone vestiaires avec douches et d'une zone W.C.
- 2 W.C. pour personnes à mobilité réduite (hommes et femmes)

Considérant que pour ces travaux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable ;

Considérant que pour déposer et signer cette déclaration préalable, Monsieur le Maire doit au préalable y être autorisé par le Conseil Municipal ;

## Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable pour la réfection des vestiaires du gymnase.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **9. Approbation du Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et son décret d'application du 21 décembre 2006, la Communauté de Communes du Vouvrillon a missionné le bureau d'études SAFEGE pour l'établissement d'un Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics (P.A.V.E.) sur les huit communes de la Communauté de Communes ; chaque commune devant approuver son P.A.V.E., après l'élaboration de ce dernier.

Ce document fait état des voiries et espaces publics (hors cadre bâti) situés en agglomération, à fin 2009. Ce rapport recense les non-conformités du domaine public vis-à-vis de la réglementation en matière d'accessibilité et propose des solutions chiffrées lorsque cela est techniquement possible.

Ainsi le P.A.V.E., réalisé pour la commune, détaille l'ensemble des rues de la commune et recense les non-conformités, les solutions techniques et le coût estimatif pour chaque solution, avec des suggestions pour chaque rue ;

Ce P.A.V.E. devra donc être mis en œuvre dès lors que des travaux seront prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration et l'accessibilité de l'espace public.

A ce titre, les travaux de voirie actuellement en cours Rue de la Sablonnière et Allée Saint-Joseph reprennent les recommandations du P.A.V.E. afin de rendre cette rue et ces aires de stationnement nouvellement créées, accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Vu le Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics réalisé et proposé par le Bureau d'études SAFEGE ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des espaces publics proposés, dont le mémoire explicatif est joint en annexe

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à cette affaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **10. Approbation d'une convention passeport Loisirs Jeunes pour l'Association « Le Stretching j'adhère »**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, conseillère municipale déléguée, qui précise que le Conseil municipal lors de sa séance le 23 octobre 2003 a approuvé une convention avec la CAF au terme de laquelle cette dernière s'engage à participer financièrement à l'inscription des jeunes de 12 à 17 ans dans toutes les structures associatives ou municipales proposant des activités régulières de loisirs en dehors du temps scolaire. Il appartient aux associations de conclure une convention de partenariat avec la Commune sur laquelle elles sont implantées pour pouvoir bénéficier de cette aide.

## Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

Considérant qu'il convient de signer une convention avec l'Association « Le Stretching j'adhère » au terme de laquelle les jeunes de 12 à 17 ans, dont le quotient familial est inférieur au montant maximal déterminé chaque année, bénéficieront d'un Passeport Loisirs Jeunes dont la valeur financière viendra en déduction du montant de l'adhésion annuelle ;

Vu le projet de convention ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Association « Le Stretching j'adhère »
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout acte y afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11. Palmarès des Maisons fleuries 2010**

#### **Catégorie**

<b>Cours</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Prix</b>
1 ex-aequo	JARRIAU	Dominique	3 Rue de la Mulocherie	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 40 €
	JARRIAU	Cécile	7 Rue des Locquets	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 40 €
3	HERBEL	Thérèse	1 Résidence le Coteau	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 20 €
4	COQUIER	Françoise	6 Rue de la Pinotière	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 20 €

<b>Murs et bakons</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Prix</b>
1	MOREAU	Joël	23 Résidence de Frasne	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 40 €
2	CAMAIN	Jeannette	1 Rue de la Commanderie	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 30 €
3	TIBURCE	Alain	9 Rue de la Pinotière	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 20 €

<b>Jardins</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Prix</b>
1 ex-aequo	BRECHE	Daniel	11 Allée de la St Jean	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 40 €
	GILET	Pierre	2 allée Château Gaillard	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 40 €
3	ROBERT	Nadine	32 Résidence de Frasne	37210 Parçay-Meslay	Bon d'achat de 20 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **12. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux pour les permanences administratives et les matinées d'éveil du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Ange PERINEAU, Adjointe au Maire, qui informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Vouvrillon est compétente pour la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles sur le territoire intercommunal ;

Le relais d'assistantes maternelles a pour objet la mise en relation des assistantes maternelles avec les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'épanouissement à destination

## Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

des parents, des assistantes maternelles et des enfants. Aussi, dans un souci de proximité l'accueil des parents doit s'établir dans chacune des communes ;

Considérant que pour l'exercice de sa mission, le relais d'assistantes maternelles met à la disposition de la Communauté de Communes le Centre de Loisirs pour des permanences administratives (le 2eme mardi du mois) de 14 h à 17 h et pour des matinées d'éveil (de 9 h à 11h15) ;

Considérant que cette convention de mise à disposition est conclue pour un an à compter de sa signature et peut être reconduite par tacite reconduction pour la même durée.

Vu le projet de convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la CCV et la commune de Parçay-Meslay,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la CCV et la commune de Parçay-Meslay.

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **13. Approbation d'une convention de partenariat pour la promotion de la téléassistance des personnes par les collectivités territoriales d'Indre et Loire.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Ange PERINEAU, Adjointe au Maire, qui informe l'assemblée que depuis juin 2000 la Commune travaille en partenariat avec l'association « Présence verte » afin d'apporter une présence permanente, renforcer la sécurité et rompre l'isolement des personnes vivant à leur domicile, grâce au service de téléassistance que Présence Verte met en œuvre.

Afin de favoriser l'accompagnement des personnes à domicile des personnes en situation fragile ou d'isolement, la Commune entend conclure une nouvelle convention avec l'Association « Présence verte ».

Considérant que cette convention de partenariat est conclue pour un an à compter de sa signature et peut être reconduite par tacite reconduction pour la même durée ;

Considérant qu'il convient par ailleurs de dénoncer la convention tripartite conclue le 26 juin 2000 avec l'Association Présence verte et le Conseil Général résultant de la convention signée le 29 septembre 1995 entre le Conseil Général et l'Association « Présence Verte Touraine » en vue de donner aux communes les moyens de promouvoir le service de téléassistance proposé par « Présence Verte Touraine » ;

Vu le projet de convention de partenariat pour la promotion de la téléassistance des personnes par les collectivités territoriales d'Indre et Loire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **DENONCE** la convention tripartite conclue le 26 juin 2000 avec l'Association Présence verte et le Conseil Général résultant de la convention signée le 29 septembre 1995 entre le Conseil Général et l'Association « Présence Verte Touraine »

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour la promotion de la téléassistance des personnes par les collectivités territoriales d'Indre et Loire et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**ADOPTE A 17 VOIX POUR ET 1 CONTRE (Madame Christèle RETHORE)**

#### **14. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon ;

Considérant qu'il convient, dans les trois mois à compter de la notification, que le conseil municipal se prononce sur les modifications proposées;

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2000 portant création de la Communauté de Communes du Vouvrillon modifié par les arrêtés préfectoraux des 8 février, 31 décembre 2001, 27 novembre 2002, 23 avril, 26 novembre 2004, 21 avril, 9 décembre, 21 décembre 2005, 19 mai 2006, 23 mars, 21 décembre 2007, 19 mars 2009, du 15 octobre 2009, du 11 mars 2010 et du 27 mai 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2010 approuvant la modification statutaire consistant à déclarer d'intérêt communautaire l'itinéraire cyclable sur le Val de Loire de la commune de Rochecorbon à celle de Chançay dans le cadre de la liaison Tours-Amboise ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les nouveaux statuts, et notamment la modification de l'article 5 « COMPETENCES » comme suit :

*« II- Aménagement de l'espace*

*. Aménagement, entretien et mise en réseaux des pistes cyclables relevant de l'intérêt communautaire.*

*. Est d'intérêt communautaire :*

*- L'itinéraire cyclable sur le Val de Loire de la commune de Rochecorbon à celle de Chançay dans le cadre de la liaison Tours-Amboise »*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **15. Dénomination de rues dans la Zone d'Activités de Fosse Neuve**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient de dénommer deux rues dans la zone d'activités de Fosse Neuve.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies se trouvant sur la Commune ;

Considérant qu'il convient de créer et d'attribuer un nom à la voie reliant la départementale RD 77 à la départementale RD 76, qui est dénommée au cadastre « voie communale n° 2 », à savoir « Rue de Meslay » ;

Considérant qu'il vient par ailleurs de dénommer la voie se trouvant à l'intérieur de la Zone d'activité de Fosse Neuve qui ne porte pas de nom à ce jour, et de la dénommer « Allée de Fosse Neuve »

Vu le plan ci-joint ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la dénomination « Rue de Meslay », en remplacement de la « voie communale n°2 ».

- **ADOPTE** la dénomination « Allée de Fosse Neuve ».



## Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, au Centre des impôts fonciers, à la Communauté de Communes du Vouvrillon et à l'ensemble des entreprises présentes sur la zone d'activité.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **16. Fixation du montant du remboursement des dégradations à l'école élémentaire**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des dégradations ont eu lieu cet été et à plusieurs reprises au sein de l'école élémentaire et près de la salle Saint Pierre (4, 6 et 7 aout). Les toilettes de l'école élémentaire ont été saccagées et deux caméras de vidéosurveillance ont été abimées et désaxées. Le montant des dégâts s'élève à 3 500 €.

Quatre auteurs de ces dégradations ont été identifiés par les Gendarmes grâce aux caméras de vidéosurveillance. Dès lors, le montant des dégradations s'élevant à 3500 €, est à répartir entre les quatre auteurs, à savoir 875 € chacun. Ces enfants étant mineurs, les dégradations seront à la charge des parents et seront prises éventuellement en charge par l'assurance responsabilité civile des parents. Dès lors, il convient de procéder à l'encontre des parents des auteurs, à l'émission d'un titre de recettes correspondant à la réparation du préjudice s'élevant à 875 € pour chacun.

Il est entendu que ces sommes feront l'objet d'un titre de recettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant du règlement des dégradations s'élevant à 3 500 €.

- **PROCEDE** à l'émission d'un titre de recettes de 875 € à l'encontre des parents des auteurs

**ADOPTE A 17 VOIX POUR ET 1 CONTRE (Monsieur Julien DEPARIS)**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- *Mme Baunard explique que pour des raisons de santé, elle ne souhaite plus poursuivre l'exercice la délégation qui lui avait été consentie en début de mandat portant sur la mise en place des pistes cyclables. Le retrait de la délégation interviendra donc au 1<sup>er</sup> octobre 2010.*
- *Création d'une commission extra communale sur les aménagements de sécurité Rue de la Pinotière, Rue de Parçay et Rue de la Croix Hallée. Les membres sont les suivants :*
  - o Yves THOMAS
  - o Jean-Marie GALPIN
  - o Pascal DUBREUIL
  - o Stéphane LIBICZ
  - o Jacques DECOURTY
  - o Jean-Pierre GILET
  - o Bruno FENET
  - o Il convient de rajouter : Monsieur Thierry FONTENEAU
- *Réalisation du parking Rue de la Mairie*
- *Travaux de voirie en cours Rue de la Sablonnière*
- *Présentation de la Charte graphique du site internet*

**Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010**

- *Travaux et réalisation des services techniques*
- *Agenda*

Tous les points à l'ordre du jour étant achevés, et plus aucune question n'étant posée **la séance est levée à 22 heures 30.**

**SIGNATURES**

Registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

SOULISSE Jackie

FENET Bruno

COURATIN Michel

MENARD Jean-Pierre

PERINEAU Marie-Ange

STERLIN Nicolas

ANDRYCHOWSKI Brigitte

BAUNARD Martine

BEAUFILS Pierre

CALAND Florence

DEPARIS Julien Jérôme

DUPLESSIER Fabrice

GILET Jean-Pierre

HAYE Bernard

NATTER Lolita

PIGUET Sylvie

RABAÇA Philippe

RETHORE Christèle

TAUNAY Christine